



## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 31 août 2020 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures à huis clos et par vidéoconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **372, chemin du Roy :**

La demande vise à autoriser la construction/remplacement d'une résidence unifamiliale avec les dérogations suivantes :

1. Une marge de recul avant maximale à 23,2 m au lieu de 13,5 m;
2. Un pourcentage de cour arrière à 27 % au lieu de  $\geq 40$  %.

### **4873, rue Saint-Félix :**

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un deuxième accès véhiculaire et stationnement pour accommoder le nouveau logement d'appoint et le réaménagement de l'aire de stationnement gauche existante avec les dérogations suivantes :

1. Un deuxième accès véhiculaire à un espace de stationnement au lieu d'un (1) accès maximum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
2. Le réaménagement de l'aire de stationnement existant et situé à la gauche de la résidence dont l'aire de stationnement empièterait de 1 m vis-à-vis la résidence au lieu d'aucun empiètement comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, en raison de la pandémie Covid-19, l'assemblée de consultation est remplacée par cette consultation écrite de quinze (15) jours. Le conseil a autorisé, par les résolutions 2020-308 et 2020-309 datées du 4 août 2020 cette consultation écrite.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes au plus tard le 28 août 2020 à 16 h, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 28 août 2020, sur le site internet de la Ville.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 12 août 2020

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)